

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE SERVICE DISTANT

ARTICLE 1 – OBJET, CHAMP D'APPLICATION ET ACCEPTATION DES CGVSD

Les présentes Conditions Générales de Ventes de Service Distant (ci-après «CGVSD») ont pour objet de déterminer les conditions auxquelles seront soumises l'accès à son service distant proposé par SOSOFT SAS (ci-après « SOSOFT») au bénéfice de ses clients (ci-après le(s) « Client(s) »). Elles sont validées électroniquement par le Client au moment de la Souscription et à chaque modification des CGVSD. Toute prestation qui n'est pas explicitement listée ou décrite dans les présentes ne fait pas partie de la prestation objet de la vente et n'est en aucun cas due au Client.

Le Client reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGVSD dans leur intégralité et en avoir saisi le sens. L'acceptation par le Client des CGVSD, est matérialisée par la validation électronique par le Client au moment de la Souscription aux Services. Le contrat est conclu et entre en vigueur au jour de son acceptation par le Client.

Toute condition contraire voulue par le Client sera, en conséquence et à défaut d'acceptation écrite par SOSOFT, inopposable à SOSOFT, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Les présentes CGVSD prévalent sur tout autre document. Les conditions générales d'achat du Client sont expressément exclues du présent accord des Parties. SOSOFT se réserve le droit de modifier les CGVSD à tout moment en notifiant par email toute nouvelle version au Client, qui s'engage à prendre connaissance de ces modifications.

ARTICLE 2 – DEFINITIONS

Dans les présentes CGVSD, il est convenu de désigner par :

Client, désigne la personne morale ou physique souscrivant à des fins professionnelles aux Services, qui entrent dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale ;

Collaborateur(s) désigne(nt) les personnes physiques mandatées par le Client et autorisées à utiliser à des fins professionnelles les Modules : elles disposent d'un accès à un Compte disposant de ses propres identifiants, rattaché à celui du Client ; Les Collaborateurs non rattachés au Client (salariés, stagiaires ...) doivent être titulaire d'un numéro ORIAS

Contenu du Client, désigne à la fois les Données à Caractère Personnel, les Contenus personnalisés et les Données Assurances ;

Contenu SOSOFT, désigne tout contenu mis à disposition des Client et Collaborateurs par SOSOFT via les Modules, notamment les informations commerciales et tarifaires liées à des solutions d'assurance proposées par des compagnies d'assurance ;

Contenu Personnalisés, désigne tout contenu graphique ou rédactionnel que le Client et/ou ses Collaborateurs génère ou importe en vue de la personnalisation des interfaces des Modules et des documents générés par les Modules ;

Donnée(s) à Caractère Personnel désigne(nt) toute(s) donnée(s) à caractère personnel relative(s) à une personne physique qui est ou pourrait être identifiée ;

Donnée(s) Assurance désigne(nt) toute(s) donnée(s) créés par le Client et les Collaborateurs à travers les interfaces des différents Modules qui sont relatifs à des solutions d'assurance proposées par des compagnies d'assurance, qui ne sont pas déjà présentes dans les Contenus SOSOFT, notamment mais sans s'y limiter des données de type fiche IPID ou tableau de garantie ;

Durée désigne le nombre ferme de mois mentionné à l'article 9, durant lequel le Client est autorisé à accéder et utiliser les Services

Etude désigne les requêtes adressées par le Client aux Modules et lui permettant d'avoir accès aux informations disponible dans les Modules ;

Formule désigne le type d'offre souscrite par le Client (Starter, Performance, Manager, Illimité...) définissant notamment le nombre d'Etudes réalisables par le Client sur une période définie ;

Licence désigne la licence non-exclusive d'utilisation des Modules concédée par SOSOFT au Client et ses Collaborateurs

Modules désignent les applications développées par SOSOFT et accessibles en « software as a service » (SaaS), auxquels le Client souscrit au titre des Services ;

Prix, désigne le prix des Services choisis par le Client

Parties, l'une ou l'autre des personnes juridiques qui concluent les présentes CGVSD.

Services, désigne la fourniture des Modules et les prestations complémentaires pouvant être fournies sur demande du Client par SOSOFT et décrits dans l'ARTICLE 3 – OBJET ;

Souscription désigne l'engagement contractuel liant le Client à SOSOFT pour bénéficier des Services

ARTICLE 3 – OBJET

Les Présentes CGVSD ont pour objet de préciser les conditions dans lesquelles SOSOFT fournit au Client les Services en ligne (y compris depuis les tablettes) lui permettant de comparer, tarifer et sélectionner des solutions assurantielles via des Etudes. Ces services comprennent les prestations suivantes :

- un droit d'accès aux serveurs de SOSOFT dans les conditions définies ci-après ;
- un droit d'utilisation finale des Modules sélectionnés lors de la Souscription ;
- un ensemble de services ci-après définis, notamment d'hébergement des données.

ARTICLE 4 – OBLIGATIONS DU CLIENT

4.1 – Accès aux Services

L'accès et l'utilisation des Services par le Client, ses Collaborateur ou tout Utilisateur sous son contrôle, est réalisée sous le contrôle et la responsabilité de celui-ci. Le Client garantit son inscription et celle de ses Collaborateurs auprès de l'ORIAS, et cela durant toute la durée de la souscription.

4.2 – Utilisation des services

Pour utiliser et accéder aux Services, le Client et ses Collaborateurs acceptent de :

- toujours fournir des Données à Caractère Personnel sincères et véridiques et à les mettre à jour si nécessaire afin qu'elles restent complètes et exactes ;
- utiliser les Modules conformément à leurs destinations respectives et selon les termes des CGVSD et collaborer de bonne foi avec SOSOFT
- respecter les droits des tiers et, plus généralement, toutes les lois et règlements en vigueur relatifs à l'utilisation des Services ;
- ne pas nuire à la réputation de SOSOFT, dénigrer les Services ou diffamer SOSOFT, notamment sur l'internet, y compris les réseaux sociaux, et d'employer de la mesure et de la prudence quant aux propos concernant SOSOFT, ses employés et/ou ses Services ;
- ne pas s'engager dans toute conduite qui pourrait interrompre, détruire, limiter ou plus généralement nuire à SOSOFT ou permettre aux Clients et aux Collaborateurs d'accéder et d'utiliser les Services sans autorisation, y compris en utilisant des virus, codes malveillants, des programmes ou des fichiers ;
- ne pas copier ou vendre tout ou partie des Modules ou de revendre les Services accessibles aux tiers. En cas de violation de ce qui précède, SOSOFT se réserve le droit de suspendre l'accès aux comptes du Client et de ses Collaborateurs sans indemnité.

Le Client reconnaît avoir :

- vérifié l'adéquation des Services à ses besoins et avoir reçu toutes les informations et conseils nécessaires pour souscrire aux Services. Le Client peut également bénéficier d'une démonstration personnalisée par un conseiller clientèle et obtenir un accès aux Services au titre d'une période d'essai
- été pleinement informé par SOSOFT de l'étendue de ses obligations contractuelles aux termes des CGVSD.

4.3 – Contenu du Client

Le Client est entièrement et seul responsable du Contenu du Client stocké ou mis en ligne par les Collaborateurs dans le cadre de l'utilisation des Services. Le Client concède à SOSOFT un droit non-exclusif d'utiliser le Contenu du Client afin de faire fonctionner et de stocker ces contenus. S'agissant des Contenus du Client, le Client s'engage à respecter toutes les exigences

légales et réglementaires, en particulier celles liées (i) au droits de la propriété intellectuelles, (ii) au droit des assurances, ainsi (iii) qu'aux Données à Caractère Personnel.

Le Client s'engage à respecter et à faire respecter par les Collaborateurs les droits des tiers, y compris les droits de la personnalité, les droits de propriété intellectuelle ou industrielle tels que les droits d'auteur, droits des brevets, des dessins et marques.

ARTICLE 5 – HEBERGEMENT DES MODULES ET ACCES AUX SERVICES

5.1 – Disponibilité des Services

Dès la mise en fonctionnement des Services, le Client et ses Collaborateurs pourront accéder à l'ensemble des fonctionnalités des Services disponibles à tout moment, à savoir 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, y compris les dimanches et jours fériés.

SOSOFT s'engage à mettre raisonnablement en œuvre tous les moyens dont elle dispose afin d'assurer l'accès aux Services dans les meilleures conditions possibles en matière de permanence des Services.

Les Services peuvent cependant être occasionnellement interrompus par des pannes ou momentanément suspendus en raison d'interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement des serveurs hébergeant les Services. Dans la mesure du possible, ces interventions seront planifiées au moins 15 jours à l'avance et feront l'objet d'une information du Client.

En cas de force majeure ou, plus généralement, de survenance d'un événement extérieur à SOSOFT, cette dernière ne pourra aucunement être déclarée responsable des conséquences de l'interruption ou de la suspension des Services pour maintenance.

5.2 – Droit d'accès aux Services

SOSOFT consent au Client et à ses Collaborateurs un droit d'accès aux Services via le réseau Internet.

L'accès aux Services est réservé aux Collaborateurs du Client. Le Client s'engage à ne pas transmettre les identifiants et mots de passe correspondant à des tiers.

Pour accéder et utiliser les Services, le Client et les Collaborateurs doivent être légalement capables de contracter et se soumettent à toute loi applicable (française et/ou étrangère). Notamment, le Client doit pouvoir justifier d'être inscrit auprès de l'ORIAS, et cela durant toute la durée de la souscription. Les Services doivent être utilisés pour des objectifs professionnels uniquement.

5.3 – Ouverture de l'accès aux Services

L'accès aux Services sera possible dès la Souscription par le Client et la création de son compte et mot de passe sur le site www.so-soft.fr.

5.4 – Licence

SOSOFT concède au Client un droit non exclusif, non cessible, d'utilisation des Modules, pendant toute la Durée.

Le Client et ses Collaborateurs ne peuvent utiliser les différents Modules que conformément à ses besoins et à leurs documentations respectives.

En particulier, la licence relative aux Modules n'est concédée que dans le seul et unique but de permettre au Client de réaliser des Etudes permettant de comparer, tarifier et sélectionner des solutions assurantielles, à l'exclusion de toute autre finalité.

Le droit d'utilisation s'entend du droit de représenter et de mettre en œuvre les Modules conformément à leurs destinations, en mode SaaS sur les serveurs de SOSOFT et via une connexion à un réseau de communications électroniques.

5.5 – Identification des Collaborateurs

L'identification du Client et de ses Collaborateurs se fait au moyen d'identifiants et de mots de passe définis dans les conditions précisées aux articles 5.3 et 5.6.

Il est convenu entre les parties que la communication en ligne desdits identifiants vaut preuve de l'identité du Client et de ses Collaborateurs et a valeur de signature électronique au sens de l'article 1364 à 1366 du Code civil. Les protocoles de communication utilisés sont et demeureront ceux en usage sur l'Internet.

5.6 – Gestion des Collaborateurs

Les droits d'accès, d'utilisation et les différents Collaborateurs sont gérés par le Client dans son espace personnel disponible sur le site www.so-soft.fr.

L'accès peut s'effectuer à partir de tout ordinateur, téléphone ou tablette au moyen des identifiants choisis par le Client et après paiement par le Client des frais liés à la création de nouveaux identifiants de Collaborateur.

Le Client pourra effectuer à tout instant, pendant la Durée, des demandes de création d'identifiants de Collaborateur. Les Collaborateurs sont obligatoirement rattachés, pour chacun d'entre eux, à une adresse email appartenant au nom de domaine du Client et à un numéro ORIAS.

À cet effet, le Client effectuera une demande sur le site www.so-soft.fr en précisant les nom, prénom et adresse email et numéro ORIAS du Collaborateur. SOSOFT répondra par email en donnant confirmation de la création du ou des nouveaux identifiants de Collaborateur. Chaque Collaborateur dont le compte aura ainsi été nouvellement créé recevra par email un lien hypertexte à usage unique qui lui permettra de choisir son mot de passe. Le Collaborateur pourra à tout moment changer de mot de passe par la suite.

SOSOFT tiendra à la disposition du Client la liste de l'ensemble des identifiants de Collaborateur créés, qui pourra être consultée sur simple demande.

5.7 – Confidentialité des identifiants

Les identifiants de connexion à un compte-utilisateur sont personnels et confidentiels. Ils ne peuvent être changés que sur demande du Client ou Collaborateur dûment identifié. Le Client s'engage à mettre tout en œuvre pour conserver secrets les identifiants le concernant et à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce soit. Le Client est entièrement responsable de l'utilisation des identifiants et il est responsable de la garde des codes d'accès qui lui sont remis.

SOSOFT recommande au Client et ses Collaborateurs de modifier régulièrement leurs mots de passe et de choisir des mots de passe complexes comprenant des lettres, chiffres et caractères spécifiques. SOSOFT invite le Client et ses Collaborateurs à consulter le site de la CNIL qui propose une liste de conseils pour gérer ses mots de passe en toute sécurité.

ARTICLE 6 – MISE A JOUR ET EVOLUTIONS

Les présentes CGVSD confèrent au Client un droit d'accès à toute nouvelle version des Modules paraissant pendant la Durée.

SOSOFT garantit que, sauf dispositions légales ou décisions judiciaire impératives lui faisant obligation contraire, les mises à niveau et nouvelles versions des Services n'entraîneront aucune régression en termes de performances et de fonctionnalités.

Pour autant, SOSOFT ne supporte aucun engagement général d'amélioration des Services et des Modules que ce soit en termes de performance ou de fonctionnalités.

ARTICLE 7 – GESTION DES CONTENUS

7.1 – Contenu du Client

Les présentes CGVSD confèrent aux Collaborateurs la possibilité de mettre en ligne du contenu, ce Contenu du Client peut être constitué de Données à Caractère Personnelles, de Contenu Personnalisés ou bien de Données Assurance.

Le Contenu du Client est la propriété du Client, le Client est seul responsable des informations et données contenues dans le Contenu du Client. Il appartient au Client de s'assurer de la réalité et de l'exactitude des informations du Contenu du Client qu'il met en ligne et télécharge. Il appartient également au Client de s'assurer qu'il dispose des droits nécessaires à la mise en ligne des différentes informations qu'il est susceptible d'ajouter au Contenu du Client.

SOSOFT s'engage vis-à-vis du Client à :

- prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et la confidentialité du Contenu du Client pendant la Durée ;
- ne pas utiliser le Contenu du Client pour une autre finalité que la fourniture des Services ;
- ne pas modifier ou altérer le Contenu du Client, autrement que pour des raisons techniques ou de format ;
- prendre toutes les précautions raisonnables pour assurer la protection physique du Contenu du Client. Les sauvegardes sont effectuées par SOSOFT (conditions sur demande à l'adresse contact@so-soft.fr).

Les Modules sont hébergés sur des serveurs dédiés de SOSOFT, dans un centre de données situé en France. Les serveurs de SOSOFT sont gérés par un professionnel de l'hébergement web : ONLINE. Le Contenu du Client, qu'il soit stocké, mis en ligne ou téléchargé par les Collaborateurs, est sauvegardé sur des serveurs externes dédiés appartenant à SOSOFT. Le Contenu du Client est stocké sur les serveurs de SOSOFT en vue de son archivage pendant trois (3) années après la fin de son abonnement, sauf demande exprès du Client conformément à l'article 13.8 – Destruction des données et sauf pour les éventuels Contents dont la conservation plus longue serait imposée par la législation ou la réglementation.

7.2 – Contenu SOSOFT

Le Contenu SOSOFT est mis à disposition du Client via les Modules. Compte tenu de la nature du Contenu SOSOFT, SOSOFT s'engage à mettre à jour le Contenu SOSOFT aussi souvent que possible et dès transmission de nouvelles solutions d'assurance par ses partenaires. Compte tenu des modalités de sélection et de mise à jour des Données SOSOFT, SOSOFT ne peut garantir l'absolue véracité et précisions de ses données qui sont interprétées et organisés par SOSOFT par des méthodologies arbitraires documentées. A ce titre, SOSOFT n'est tenu qu'à une simple obligation de moyen quant à la pertinence et à la véracité de ces données.

Le nombre de solutions et de compagnies d'assurances disponibles via les Services est non-contractuel et est susceptible de varier pendant la Durée.

ARTICLE 8 – SUPPORT TECHNIQUE

L'assistance aux Client et Collaborateurs sera fournie par SOSOFT par courrier électronique à l'adresse support@sleede.com.

L'assistance aux Client et Collaborateurs se limitera au traitement des demandes portant sur la nature des fonctionnalités fournies par les Modules et sur la manière de mettre en œuvre leurs fonctionnalités dans l'interface-utilisateur.

ARTICLE 9 – DUREE

La Souscription est conclue pour une durée de 1 an à compter de la Souscription. Il sera renouvelé annuellement par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une des Parties un (1) mois avant l'échéance annuelle.

ARTICLE 10 – PRIX

L'accès aux Services ne comprend pas le coût des télécommunications, ni les coûts d'accès à Internet en vue d'accéder et d'utiliser les Services, lesquels restent à la charge du Client.

Les présentes CGVSD sont acceptées moyennant le paiement à SOSOFT des sommes précisées lors de la Souscription. Les Prix applicables pour les Services sont consultables sur le site www.so-soft.fr avant la Souscription et peuvent différer en considération du nombre de Modules et, le cas échéant, du nombre de Collaborateurs.

Pendant la Durée, le Client pourra souscrire à une Formule d'un montant supérieur, mais en aucun cas échanger une Formule par une autre Formule d'un montant inférieur ou égal. Le Client pourra également choisir l'ajout de Collaborateur pendant toute la Durée.

Ces montants seront soumis à TVA au taux en vigueur, au moment de la facturation.

ARTICLE 11 – FACTURATION

Les sommes dues à SOSOFT seront payées dans un délai de 30 jours à compter de l'émission de la facture. Les factures sont établies uniquement par voie électronique, ce que le Client accepte expressément. La liste des factures est disponible en ligne pour le Client dans son espace Client.

En cas de retard de paiement, le Client sera soumis à une somme forfaitaire de quarante (40) euros. Tout retard dans le versement donne lieu au paiement d'intérêts par le Client sur le montant restant dû à la date d'échéance, ce taux d'intérêt correspondant au taux appliqué par la Banque centrale européenne, augmenté de dix (10) points de pourcentage.

ARTICLE 12 – CONFIDENTIALITE

Les parties s'engagent à garder confidentielles toutes les informations relatives aux Services et au présentes CGVSD, et toute autre information dont elles auraient connaissance dans l'accomplissement des présentes CGVSD.

Les parties devront restreindre la diffusion de ces informations aux tiers qui doivent nécessairement en avoir connaissance, et dont ils garantissent qu'ils respecteront le caractère confidentiel des informations communiquées.

Ces engagements de confidentialité devront survivre pendant toute la Durée ou toute résiliation et ce quelle qu'en soit la cause pour une durée supplémentaire de cinq (5) ans.

ARTICLE 13 – GESTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Le Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD) prévoit un dispositif en matière de protection des données à caractère personnel. En particulier, l'article 28 du RGPD vient préciser que le responsable de traitement et le sous-traitant doivent prévoir par contrat un certain nombre de mentions spécifiques relatives au traitement des Données Personnelles; lesquelles sont reprises au présent article.

13.1 – Description du traitement

SOSOFT recueille et traite les données que les Collaborateurs fournissent volontairement afin d'accéder aux Services et d'utiliser les Services conformément aux présentes CGVSD, ainsi que les données relatives aux préférences des Collaborateurs et au trafic, pourront notamment être recueillis et traités les nom, prénom, courriel, adresse, numéro de téléphone, date de naissance, photographie, des clients ou prospects du Client.

SOSOFT peut également traiter ces données afin de proposer à ses Clients des offres commerciales.

Si le Client utilise les Services pour traiter d'autres données ou catégories de Données à Caractère Personnel ou pour d'autres traitements ou finalités, le Client le fait à ses risques et périls et SOSOFT ne peut être tenue pour responsable en cas de manquement à la réglementation.

Les personnes concernées par le traitement sont : le Client, les Collaborateurs salariés du Client, les Collaborateurs non-salariés du Client ; les clients, prospects et fournisseurs du Client.

13.2 – Obligations des Parties : général

Les Parties reconnaissent que SOSOFT, afin d'exécuter ses obligations aux termes des présentes CGVSD, aura accès et traitera les Données à Caractère Personnel fournies par le Client en qualité de sous-traitant au sens de la réglementation.

Le Client reconnaît que les ressources mises en œuvre dans le cadre des présentes CGVSD par SOSOFT constituent des garanties suffisantes de conformité au regard de la réglementation.

SOSOFT s'engage à traiter les Données à Caractère Personnel définies à l'article 13.1 des présentes pour les seules finalités et dans les conditions convenues dans les CGVSD, afin de fournir les Services et remplir ses obligations au titre des présentes CGVSD.

En sa qualité de responsable de traitement, le Client est responsable du respect de ses propres obligations légales et réglementaires en matière de traitement de Données à Caractère Personnel. Le Client s'engage à se conformer à tout moment aux lois et règlements en vigueur en la matière. **Le Client s'engage, en particulier, à recueillir le consentement exprès de toutes les personnes dont il est susceptible de transmettre les données à SOSOFT via les Services.**

En sa qualité de sous-traitant, SOSOFT se limite à suivre les instructions documentées du Client en matière de traitements, sous réserve d'alerter le Client en cas d'instructions données non conformes à la réglementation.

Les Parties reconnaissent que la réalisation de l'objet des présentes CGVSD et l'utilisation des Services constituent les instructions documentées du Client. Il est précisé que toute instruction non documentée par écrit, ou non conforme à la réglementation n'est pas prise en compte par SOSOFT.

Il est entendu que SOSOFT ne saurait être tenue pour responsable des décisions prises par le Client en tant que responsable du traitement et que l'objet des présentes CGVSD n'est pas la prestation de conseils juridiques.

Le Client s'engage à alerter sans délai le prestataire en cas d'évolution des services demandés par le Client, entraînant ou risquant d'entraîner un changement de statut de SO-SOFT au regard de la réglementation.

13.3 – Obligations du sous-traitant

1. Coopération et assistance

Le Client reconnaît que les diligences suivantes satisfont à l'obligation de coopération et d'assistance de SOSOFT pour lui permettre d'assurer la conformité du traitement à la réglementation, s'agissant notamment :

- des notifications de violations, qui lui seront transmises par SOSOFT dans les meilleurs délais après avoir pris connaissance de ladite violation

- des demandes d'exercice des droits des clients du Client (accès, rectification, opposition, portabilité). En sa qualité de sous-traitant, SOSOFT se limite en effet à assister le Client pour lui permettre de remplir ses propres obligations. Ainsi, SOSOFT ne répond jamais aux demandes d'exercice qui sont adressées directement : dans l'hypothèse où SOSOFT viendrait à être destinataire d'une telle demande, elle sera transmise au Client dans les meilleurs délais afin que ce dernier puisse gérer les suites à lui donner ;
- des documents et informations nécessaires à la satisfaction par des responsabilités du Client en tant que responsable de traitement.

2. Sécurité et confidentialité ;

Le Client reconnaît que les diligences suivantes satisfont à l'obligation de sécurité et de confidentialité nécessaires à la conformité du traitement à la réglementation :

- Les Contenus du Client et les Services sont hébergés sur les propres serveurs de SOSOFT, hébergés dans l'infrastructure de ONLINE au 8 rue de la ville l'Evêque 75008 Paris;
- Le contrôle de la sécurité des serveurs et de la mise à jour des logiciels d'exploitation de SOSOFT sont effectués en temps réel ;
- SOSOFT emploie le protocole TLS-SSL pour chiffrer les transferts de données. Ce procédé de chiffrement protège les données par le brouillage systématique de l'information avant son transfert vers SOSOFT.
- SOSOFT ne permet l'accès aux Services et aux Contenus du Client qu'aux personnes spécifiquement autorisées par SOSOFT et par le Client.
- Aucun employé de SOSOFT n'a accès aux Contenus du Client, sauf si l'accès à ces informations est nécessaire pour la Souscription ou pour la mise en œuvre des Services.
- Chaque collaborateur de SOSOFT est tenu par un engagement relatif à la protection des Données à Caractère Personnel ;
- SOSOFT préviendra le Client de toute violation des Données à Caractère Personnel qui lui sont confiées par le Client, dans les meilleurs délais après en avoir pris connaissance compte tenu du délai de notification imparti au responsable de traitement par les articles 33 et 34 du RGPD.
- SOSOFT enquêtera rapidement sur toute violation des Données à Caractère Personnel afin de remédier à une telle violation.
- SOSOFT informera le Client rapidement des mesures correctives et des mesures mises en place pour y remédier.
- SOSOFT s'engage à porter assistance au Client dans sa démarche de mise en place d'une étude d'impact sur la vie privée, dans la limite de la prestation de sous-traitance et des informations à la disposition de SOSOFT, sans que sa responsabilité puisse être recherchée de ce fait.

3. Sous-traitance ultérieure

Le Client accepte que SOSOFT puisse faire appel à des sous-traitants ultérieurs agissant en son nom et pour son compte, afin de l'assister dans les opérations de traitement des Données à Caractère Personnel du Client.

Ainsi, SOSOFT fait appel aux prestataires suivants :

- ONLINE (hébergement)
- Sleede SAS (maintenance du site)
- Sendgrid (envoi de courriers électroniques)
- Mailchimp (envoi campagnes emailing)
- Slimpay (paiements)

SOSOFT informe le Client de tout changement prévu concernant l'ajout ou le remplacement d'un sous-traitant ultérieur par tout moyen écrit à sa convenance.

13.4 – Sécurité des données

Chacune des parties s'engage à mettre en œuvre les moyens techniques appropriés pour assurer la sécurité des données.

13.5 – Sauvegarde des données

Les Données du Client feront l'objet d'une copie de sauvegarde automatique quotidienne réalisée par SOSOFT. Les copies de sauvegarde seront conservées pour une durée d'au moins 7 jours, sous réserve de la Durée, au terme de laquelle l'ensemble de ces données (y compris les copies de sauvegarde) seront détruites en application de l'Article 13.8 – Destruction des données.

13.6 – Réversibilité des données

Pendant la Durée, SOSOFT fournira sur demande du Client, dans la limite de quatre (4) demandes par année calendaire, une copie de l'ensemble des Données du Client. Cette copie sera fournie dans un format ouvert et documenté.

13.7 – Localisation des données

A la date de signature des présentes, les Services sont hébergés dans le pays suivant : France, par la société ONLINE.

Toute modification apportée à cette localisation devra faire l'objet d'un accord formel du Client. Dans un tel cas, SOSOFT s'assurera que les garanties appropriées sont apportées pour encadrer tout transfert éventuel de Données à Caractère Personnel.

SOSOFT s'engage, en outre, à ne pas transférer les Données à Caractère Personnel traitées dans le cadre des CGVSD hors de l'Union Européenne sauf accord préalable du Client.

13.8 – Destruction des données

A la fin de la Durée, au choix du Client et dans un délai de 30 jours à compter de la demande adressée par le Client à SOSOFT, à cette fin, SOSOFT rendra immédiatement au Client toutes les Données du Client et toutes les copies de celles-ci, ou bien, supprimera ou détruira en toute sécurité les Données du Client.

ARTICLE 14 – RESPONSABILITE DE SOSOFT

14.1 – Principe

SOSOFT s'engage à apporter tous les soins nécessaires à la mise à disposition et à la gestion des Services.

Eu égard à la nature de ces prestations, les parties conviennent que SOSOFT ne supporte qu'une obligation de moyens, c'est-à-dire que sa responsabilité ne saurait être engagée que dans la mesure où il serait reconnu qu'elle a commis un manquement ou une faute dans la réalisation de ses obligations.

Le Client convient que SOSOFT n'encourra aucune responsabilité à raison de toute demande ou réclamation formulée contre le Client et émanant d'un tiers.

SOSOFT se réserve le droit d'arrêter la commercialisation des Services sans indemnité après un préavis de deux (2) mois et de modifier à sa seule discrétion les Services, y compris quant aux fonctionnalités des Modules.

14.2 – Limitation de responsabilité

Les Services ne peuvent jamais se substituer aux fonctions administratives et de gestion et aux obligations des Clients. Sous réserve de la Souscription aux Services concernés, l'assistance de SOSOFT est donnée seulement pour l'utilisation des Modules, mais non pour l'organisation ou le management des activités des Clients. Les informations fournies par SOSOFT ne constituent pas un conseil, qu'elles soient commerciales, financières, juridiques, ou d'autres natures. Plus généralement, SOSOFT ne garantit pas que la Souscription aux Services et aux Modules améliorera la performance de l'activité du Client.

SOSOFT ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de tout dommage indirect de quelque nature que ce soit notamment les pertes de bénéfices, pertes d'informations confidentielles ou autres informations, interruptions d'activité, atteintes à la vie privée, et toute perte pécuniaire ou autre, résultant de, ou liée à l'utilisation ou l'impossibilité d'utiliser les Services, l'utilisation des résultats, ou à la fourniture ou au défaut de fourniture de services d'assistance prévues par ces CGVSD. Si la responsabilité de SOSOFT venait à être reconnue par une décision définitive d'une juridiction compétente au titre de la mise à disposition des Services utilisés dans le cadre des présentes, le montant maximum de dommages et intérêts auquel elle pourrait être condamnée serait, en tout état de cause et quel que soit le fondement de la responsabilité de SOSOFT, plafonné au prix payé par le Client au titre de l'ARTICLE 10 - Prix au cours des 12 derniers mois.

14.3 – Exclusions de responsabilité

Sauf faute lourde, la responsabilité de SOSOFT ne pourra pas être engagée du fait :

- de la fourniture, par le Client, de données fausses ou incomplètes ;

- de la contamination par virus des données et/ou des logiciels du Client dont la protection incombe à ce dernier ;
- des conséquences de toutes défaillances dans les procédures de sécurité du prestataire hébergeur des Services ;
- des conséquences du détournement éventuel des mots de passe, codes confidentiels, et plus généralement de toute information à caractère sensible pour le Client et/ou ses Collaborateurs et confiée à SOSOFT pour l'utilisation des Services.

SOSOFT ne saurait, en aucun cas, être tenue pour responsable d'une mauvaise utilisation des Services et des Données SOSOFT qui serait faite par le Client.

En cas de force majeure, SOSOFT ne pourra être déclarée responsable des conséquences de l'interruption ou de la suspension temporaire des Services.

Le Client reconnaît que l'Internet et les réseaux téléphoniques de données présentent des risques et des imperfections, qui peuvent conduire notamment à des baisses temporaires de leurs performances techniques, à l'augmentation des temps de réponse lors de l'utilisation en ligne des Services, voire à l'indisponibilité temporaire des serveurs d'hébergement des Services. L'accès aux Services étant opéré par le biais d'Internet et/ou du réseau téléphonique de données, et Internet étant constitué de nombreux réseaux interconnectés, la responsabilité de SOSOFT ne saurait être recherchée pour :

- l'interruption de l'accès Internet du Client ;
- l'indisponibilité de sa ligne haut-débit ;
- les dysfonctionnements dans l'équipement informatique du Client ;
- les dysfonctionnements du réseau téléphonique.
-

ARTICLE 15 – RESPONSABILITE DU CLIENT

Le Client est responsable de :

- son accès et de l'utilisation des Services, y compris par ses Collaborateurs ;
- l'obtention et le maintien de tout l'équipement nécessaire pour accéder aux Modules ;
- s'assurer qu'un tel équipement est compatible avec les Modules.

Le Client et les Collaborateurs conviennent que SOSOFT n'exerce aucun contrôle sur le Contenu du Client. Le Client et les Collaborateurs garantissent qu'ils sont entièrement et uniquement responsables du Contenu du Client et qu'ils possèdent tous les droits, ou ont obtenu toutes les autorisations nécessaires à l'utilisation du Contenu du Client.

Le Client et les Collaborateurs sont responsables de toute publication de contenu sur leur compte. Ils ne doivent pas fournir un contenu qui pourrait être jugé illégal, indécent ou dommageable de quelque façon ou forme ou qu'il n'est pas autorisé à le faire, y compris, mais sans s'y limiter, le contenu qui entrerait en violation avec des droits de tiers.

Le Client s'engage à se conformer à tout moment aux lois et règlements en vigueur et à répondre à toute demande d'information de SOSOFT pour vérifier la conformité des traitements et la sécurité des Données à Caractère Personnel que le Client traite directement ou indirectement.

Le Client est seul responsable de l'utilisation et de la mise en œuvre de moyens de sécurité, de protection et de sauvegarde de ses équipements, des Contenus du Client et de ses logiciels.

A ce titre, il s'engage à prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger les Contenus du Client.

ARTICLE 16 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les Modules, le Contenu SOSOFT et les Services appartiennent sans aucune limitation à SOSOFT.

Le Client et les Collaborateurs sont autorisés à utiliser les Services conformément aux présentes CGVSD. Tous les droits non expressément accordés par les CGVSD sont réservés.

Les sites de SOSOFT et les logiciels développés par SOSOFT sont des œuvres originales protégées par les droits de propriété intellectuelle et les conventions internationales. Le Client et les Collaborateurs garantissent qu'ils ne modifieront, loueront, emprunteront, vendront ou distribueront pas ces œuvres, ou ne créeront pas d'œuvres dérivées basées en tout ou partie sur

elles. Ils s'engagent à ne pas mettre en œuvre de procédé d'ingénierie inverse (rétro-ingénierie), sauf dans les conditions légales.

Aucune utilisation du nom ou de la marque de SOSOFT ne peut intervenir sans son consentement préalable écrit.

Le Client et les Collaborateurs reconnaissent que SOSOFT est l'unique propriétaire de ses droits de propriété intellectuelle, et en particulier des Modules et ne doivent à aucun moment contester cette propriété ou la validité de la propriété intellectuelle de SOSOFT ou des droits qui y sont attachés.

Les éléments disponibles via les Services et les sites web SOSOFT tels que les logiciels, bases de données, les outils, la plateforme, les pages Web, textes, photographies, images, icônes, sons, vidéos et plus généralement toutes les informations disponibles pour les Clients et les Collaborateurs sont la propriété, entièrement et exclusivement de SOSOFT.

ARTICLE 17 – RESILIATION ANTICIPEE

17.1 – Résiliation par le Client

Le Client peut résilier la Souscription directement sur son espace client. Toute résiliation sera effective à la fin de la Durée initialement choisie. Toute demande de résiliation du Client est soumise au respect d'un délai incompressible de 30 jours de préavis avant la fin de la Durée. Toute demande de résiliation ne respectant pas ce préavis ne sera effective qu'au terme de la Durée de la tacite reconduction telle que prévue à l'article 9 - DUREE.

17.2 – Résiliation par SOSOFT

SOSOFT se réserve le droit de résilier la Souscription d'un Client à tout moment en cas de non-respect des CGVSD par ce même Client ou par ses Collaborateurs. En cas de retard de paiement de plus de trente (30) jours, SOSOFT peut considérer que les CGVSD ont été résiliées de plein droit à la date à laquelle le paiement est dû. SOSOFT se réserve le droit de résilier unilatéralement la Souscription d'un Client si le Contenu du Client stocké, mis en ligne et/ou échangé par les Collaborateurs créait des problèmes opérationnels des Services.

Le Client concerné sera avisé par lettre recommandée et les Collaborateurs auront accès aux Modules pour une période n'excédant pas un (1) mois.

Les Prix payés par le Client correspondant à la Durée restant à courir au-delà de l'avis ci-dessus seront remboursés.

17.3 – Autres cas de résiliation

La Souscription sera résiliée de plein droit en cas de violation ou d'inexécution par l'une ou l'autre des parties, de l'une des obligations prévues aux CGVSD, 15 jours ouvrés après l'envoi d'une mise en demeure d'y remédier, notifiée par lettre recommandée avec avis de réception, à la partie défaillante et restée en tout ou partie sans effet. En cas de force majeure, les présentes CGVSD pourront être résiliées unilatéralement par SOSOFT, avec un préavis de trente 30 jours ouvrés, en cas d'arrêt d'exploitation des Services décidé par SOSOFT. Le cas échéant, aucune indemnité ne pourra être demandée par le Client, mais le prix des Services payé et non exécuté lui sera remboursé prorata temporis.

La résiliation ou l'expiration des présentes n'est cependant pas un obstacle à ce que chaque partie fasse valoir ses droits, notamment à indemnités en cas de manquement contractuel, auprès de l'autre partie.

ARTICLE 18 – SOUS-TRAITANCE

Sans préjudice des dispositions de l'article 13.3.3, SOSOFT se réserve le droit de sous-traiter tout ou partie des Services.

ARTICLE 19 – DROIT DE RETRACTATION

Conformément au Code de la consommation, le droit de rétractation n'est pas applicable aux Services fournis par SOSOFT dans la mesure où ils sont exclusivement destinés à des Clients professionnels et qu'ils entrent dans le cadre de leur activité commerciale, industrielle, artisanale, ou libérale, y compris lorsqu'ils agissent au nom ou pour le compte d'un autre professionnel.

ARTICLE 20 – OBLIGATION DE COLLABORATION

Les parties s'obligent mutuellement à collaborer loyalement pour l'exécution des CGVSD. Elles s'informeront donc réciproquement, dans les meilleurs délais, de tout élément de nature à influencer directement ou indirectement sur son exécution.

ARTICLE 21 – COMMUNICATION

Chacune des parties autorise l'autre, à faire mention de ce contrat, dans le cadre de ses plaquettes, avis et documents publicitaires, ainsi qu'à l'occasion de manifestations et de communications publiques.

Les informations diffusées à ce titre, ne portent que sur l'existence des CGVSD.

ARTICLE 22 – LOI APPLICABLE

Les présentes CGVSD sont soumises à la loi française.

ARTICLE 23 – ATTRIBUTION DE COMPETENCE

En cas de litige né de l'exécution des CGVSD, les Tribunaux de Grenoble seront seuls compétents.

ARTICLE 24 – FORCE MAJEURE

Aucune partie ne pourra être tenue responsable du retard dans l'exécution de ses obligations ou d'une inexécution, lorsque le retard ou l'inexécution sera imputable à un cas de force majeure, tel que défini à l'article 1148 du Code civil, c'est-à-dire à un événement imprévisible, irrésistible et extérieur à la partie concernée.

Dans l'hypothèse où l'évènement de force majeure perdurerait pendant une durée supérieure à un (1) mois, les parties auraient alors la possibilité de résilier la Souscription, charge à la partie la plus diligente de faire valoir cette possibilité en adressant à l'autre partie un courrier recommandé avec accusé de réception.

ARTICLE 25 – ETHIQUE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Les Parties déclarent respecter les principes défendus par l'organisation internationale du travail et leur législation en vigueur en matière de droit du travail, participer à la prévention des risques axée sur la sécurité du travail et, plus généralement, être en conformité avec la législation en vigueur en matière d'hygiène et de sécurité des travailleurs, adhérer aux principes de protection de l'environnement et maîtriser les conséquences de leur activité sur l'environnement et participer à la lutte contre la corruption.

ARTICLE 26 – DISPOSITIONS DIVERSES

Dans l'hypothèse où une ou plusieurs des dispositions des CGVSD serait contraire à une loi ou à un texte légalement applicable, cette loi ou ce texte prévaudrait, et les parties feraient les amendements nécessaires pour se conformer à cette loi ou à ce texte. Toutes les autres dispositions resteraient en vigueur et les parties feraient leurs meilleurs efforts pour trouver une solution alternative acceptable dans l'esprit des CGVSD.

Le fait, par l'une ou l'autre des parties d'omettre en une ou plusieurs occasions de se prévaloir d'une ou plusieurs dispositions des CGVSD, ne pourra en aucun cas impliquer renonciation par la partie intéressée à s'en prévaloir ultérieurement.

Aucune addition ou modification aux termes des CGVSD n'aura d'effet à l'égard des parties à moins d'être faite par écrit et signée par leurs représentants dûment habilités.

Les termes des CGVSD ne sauraient être interprétés comme faisant d'une partie l'agent ou le représentant de l'autre des parties ni comme constituant un acte de société, l'affectio societatis entre les Parties ainsi que toute responsabilité solidaire à l'égard des tiers ou entre les Parties étant formellement exclus. Ainsi, chacune des parties s'engage à ne rien faire qui puisse induire en erreur un tiers à cet égard, ni prendre aucun engagement, ni offrir une quelconque garantie au nom de l'autre partie.

Les parties déclarent que les CGVSD sont conclues intuitu personae et que le transfert à des tiers de tout ou partie des obligations qui en découlent pourra nécessiter que des dispositions particulières entre les parties et le tiers reprenneur aient pu être conclues préalablement en cas de modification de l'équilibre économique de la relation.